



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine du MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON M. Jean PREVOST

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, Mme Perrine COUPRY, Mme Véronique RONDOT, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Pascal GENTIL, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

M. Amirouche LAIDI à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Marie LE LAN à Mme Béatrice de LAVALETTE, M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle FLORENNES, M. Antoine KARAM à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Yves LAURENT

Secrétaire :

M. Jean PREVOST

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2023-030 Création de tarifs pour les stages hebdomadaires «savoir nager»

- Conseil Municipal du 20 avril 2023 -

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-4 et L.2121-29,

Vu le Code du sport et notamment son article L.100-1,

Considérant que la Ville de Suresnes souhaite renforcer la pratique sportive et notamment la pratique de la natation, notamment en faveur des enfants de 6 à 10 ans,

Considérant que cette proposition s'inscrit en complémentarité de l'offre proposée dans les écoles élémentaires et maternelles. Cette nouvelle offre sera proposée pendant les petites vacances scolaires à raison de 5 matinées par semaine,

Considérant qu'en cas de jour férié dans la semaine du stage, les heures d'apprentissage sont réalisées sur 4 jours,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Alexandre BURTIN, adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 40
Nombre de pouvoirs : 5
Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article unique.- d'approuver les tarifs pour les stages « savoir nager » :

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimum	8 €	28 €	33 €	39 €	43 €	47 €	53 €
Tarif maximum	28 €	33 €	39 €	43 €	47 €	53 €	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État

le 28 avril 2023
et publié/affiché le 21 avril 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes